

3 février 1965, Montréal

Banquet annuel des coopérateurs agricoles Québec

C'est avec empressement que j'ai accepté l'aimable invitation à adresser la parole à cet imposant banquet annuel des coopérateurs agricoles du Québec. Je veux profiter de l'occasion pour vous présenter quelques réflexions sur l'agriculture actuelle, non pas tant du point de vue de l'exploitant de ferme ou de l'agronome, son conseiller, que dans l'optique, on le comprendra, d'un chef de gouvernement.

Il est bien connu que l'agriculture, dans la plupart des pays, subit actuellement un malaise profond. Comme l'écrivait récemment un éminent ingénieur-agronome de France, M. François Robin: « Partout, on est à la recherche de mesures permettant d'empêcher le revenu des agriculteurs de s'effondrer, sans entamer pour autant le pouvoir d'achat des consommateurs citadins. Observons tout de suite, ajoutait cet auteur, qu'on n'a découvert nulle part de solution miracle à cet irritant problème ».

Ce propos me semble juste. Personne, sauf les charlatans, n'a découvert et ne découvrira de solution miracle au problème de l'agriculture. Car vous savez comme moi qu'il s'agit d'un problème multiple, complexe, qui résulte de l'évolution rapide de l'économie rurale et même de l'économie générale des peuples.

Je viens d'admettre implicitement que le problème de l'agriculteur tient pour beaucoup à l'insuffisance de son revenu. Ici se pose la question des prix. Je reconnais la nécessité de prix agricoles stables et suffisamment rémunérateurs. L'intervention récente du gouvernement du Québec, accordant une subvention temporaire de .10 la livre de gras aux producteurs de lait de transformation, en attendant l'avènement d'une nouvelle politique laitière nationale, atteste que cette question de prix retient mon attention, de même que celle du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Courcy. Aucun autre gouvernement provincial au Canada n'est d'ailleurs intervenu en ce domaine et d'une aussi libérale façon !

Mais, d'autre part, je veux en arriver à ceci qu'une politique de prix agricoles, si généreuse soit-elle, ne peut pas seule résoudre le problème du revenu de la masse des agriculteurs. Une telle politique, ayons tous l'honnêteté de le reconnaître, ne profite véritablement qu'aux producteurs agricoles qui ont déjà atteint un assez haut niveau d'efficacité ou de productivité. Pour la grande majorité des fermes, une telle politique, si elle ne s'encadrait de mesures plus fondamentales, ne permettrait que de survivre médiocrement. Elle ne ferait que remettre à plus tard la solution de problèmes qu'il faut résoudre dans le plus bref délai possible. Que faut-il donc faire ? Il faut évidemment faciliter l'adaptation de l'agriculteur d'aujourd'hui aux conditions nouvelles de l'économie et l'aider, par toute une série de mesures cohérentes, à devenir un chef d'entreprise. Mais il s'agit là d'une œuvre si considérable qu'elle exige la collaboration de tous les intéressés.

C'est dans cette optique que je vous livrerai quelques réflexions sur trois aspects du difficile problème qui nous préoccupe: la production agricole, la commercialisation des produits agricoles et l'aménagement des territoires ruraux.

La production agricole

En abordant le sujet des mesures d'assistance à la production agricole, je pose tout d'abord le principe que l'agriculture a droit, de par ses caractéristiques propres, à une aide spéciale des gouvernements. Chacun sait que l'agriculture, comparativement à d'autres industries, ne reçoit qu'une faible protection douanière. Chacun sait que l'agriculture dépend partout des conditions changeantes, imprévisibles et incontrôlables du climat. Chacun sait enfin, ou devrait savoir que les prix des produits agricoles, à court terme, ont tendance à la stagnation, alors que le coût des facteurs (ou marchandises d'utilisation professionnelle agricole) s'élève incessamment, d'où déséquilibre entre les recettes et les dépenses de l'agriculteur. Tout cela justifie une aide spéciale de l'État en vue d'aider les agriculteurs dans le domaine de la production. Il reste à savoir de quelle façon.

Il est indéniable, comme je l'admettais à l'instant, que des prix avantageux constituent une puissante incitation à la production. Mais qui irait jusqu'à dire qu'en matière de productions agricoles, tout pourrait au Québec s'arranger harmonieusement, automatiquement, sous la seule influence des prix ? En ce qui concerne le choix et l'agencement des spécialisations ainsi que la diffusion des techniques de production qualitative et l'abaissement des prix de revient, l'action de nombreux conseillers agricoles, soit au niveau de la recherche et de la programmation, soit à celui du contact direct des agriculteurs, s'impose parallèlement à toute politique de prix agricoles (laquelle relève d'ailleurs très largement du fédéral). Comprenez qu'il s'agit ici de techniciens et plus encore d'agronomes, soit spécialisés soit vulgarisateurs, plus ou moins polyvalents et qu'exige en grand nombre la réorientation de l'agriculture québécoise. Or, de tels hommes, il en manquait énormément en 1960 et il en manque encore beaucoup. Mais le gouvernement a fait du moins ce qu'il fallait faire pour remédier à cette carence.

Je pense surtout à l'établissement, dans le Québec, d'une Faculté francophone d'agriculture, sise sur le campus de l'Université Laval. Ce site, c'est un comité d'étude des plus sérieux, le Comité Régis, institué par l'actuel gouvernement du Québec dès l'automne 1960, qui l'avait recommandé.

Les mesures d'assistance à la production agricole québécoise sont très nombreuses. Je m'interdirai d'en entreprendre ici l'énumération et l'appréciation. Mais on m'a souvent dit que beaucoup de ces mesures d'assistance sont maintenant dépassées. Il faudra donc les modifier, ou les remplacer par d'autres. Cela devra se faire, selon les meilleurs conseillers du gouvernement et notamment les dirigeants de la Coopérative Fédérée, lorsque le programme agricole du Québec, qui est présentement en préparation, aura été complété. Comme il en va de toute innovation, ces nouvelles mesures d'assistance ne seront très probablement ni comprises ni acceptées d'emblée. Il est donc certain que les élites agricoles, qui auront d'ailleurs participé à l'élaboration de ces nouvelles mesures, devront alors jouer, en vue du bien commun, un rôle très nécessaire de collaboration avec le gouvernement.

Mise en marché.

Tout comme les agriculteurs, j'attache une grande importance à la question de la mise en marché.

En tant que chef de gouvernement, j'ai vécu, en 1963, une expérience intéressante, lors de la discussion, aux audiences publiques du Comité d'agriculture, du projet de refonte de la Loi des marchés agricoles du Québec. De très nombreux représentants du commerce et de l'industrie y étaient venus faire de véhémentes protestations et prédire les pires calamités, au cas où le gouvernement adopterait tel quel ce projet. On a bien voulu reconnaître que, devant ces assauts, j'avais maintenu une attitude ferme. Chose certaine, c'est qu'aucune des dispositions de la loi qui tendaient à renforcer les Offices de producteurs agricoles, face aux puissants acheteurs de leurs produits, n'a été retranchée. Deux ans ont maintenant passé et nous pouvons faire le point. Qu'est-il advenu des sombres prédictions des industriels ? Nous n'avons encore entendu sonner le glas ni chanter le requiem d'aucune industrie alimentaire du Québec !

Pour ce qui est des critiques que la Coopérative Fédérée et

l'U.C.C. ont formulées à l'endroit de cette loi, le moment est aussi venu de les réexaminer, calmement, et si possible d'en faire une synthèse. Il va de soi que cette loi des marchés agricoles de 1963 est perfectible. En attendant la refonte qu'une plus longue expérience suggérera, un certain nombre d'amendements seront apportés à cette loi, au cours de la présente session. Il appartiendra aux porte-parole du monde agricole d'harmoniser leurs vues et d'en informer le gouvernement.

Quant à l'attitude du gouvernement vis à vis les coopératives agricoles, le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Courcy, vous l'a déjà fort bien décrite, à l'occasion de votre assemblée annuelle de l'an dernier. Le gouvernement désire aider le mouvement coopératif agricole du Québec à franchir la troisième étape de son ascension, celle qui le dirige vers les fusions désirables, vers la consolidation régionale de ses entreprises. Mais le coopératisme devra s'aider lui-même en cela; il est et doit demeurer le premier artisan de son évolution.

En ces dernières années, le gouvernement, s'autorisant d'un plan conjoint fédéral-provincial, a offert une aide financière importante aux coopératives agricoles dans le domaine de l'entreposage, à la condition que leurs membres s'imposent une discipline de production, de classement et de mise en marché. Cinq coopératives se sont prévaluées de cette aide en 1963 et une en 1964.

Le gouvernement provincial fera en sorte que ce plan d'aide soit encore plus généreux en 1965. Mais il appartiendra aux coopératives elles-mêmes de se prévaloir de cette aide gouvernementale, qui tend à corriger, à leurs bases, quel que soit le régime des prix, les lacunes de notre production agricole.

Aménagement rural

Quelques mots sur l'importante question de l'aménagement rural. Nous savons tous qu'il existe au Québec des régions rurales que désavantagent leurs conditions de sols, de climat et d'éloignement des grands marchés. Le paupérisme qui caractérise ces régions y affecte tout autant le secteur non agricole que le secteur agricole. Par définition, ces régions n'ont qu'une vocation agricole partielle. C'est le but des lois fédérale et provinciale, toutes deux

désignées par le sigle ARDA, que de favoriser le développement économique et social de ces régions par des programmes d'aménagement de toutes les ressources du milieu.

De tous les projets ARDA du Québec, le plus considérable est assurément le projet de recherche en aménagement rural qui se poursuit actuellement dans l'immense région-pilote du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Commencée en 1963, cette entreprise, qui doit aboutir à l'élaboration d'un plan directeur de mise en valeur de toutes les ressources du milieu, se terminera au premier avril 1966. Une quarantaine d'aménagistes y sont à l'œuvre et sollicitent la participation de toute la population régionale. Cette expérience est, par son envergure et sa méthodologie, une entreprise unique au Canada.

Il est certain que ce vaste projet n'a pas été compris d'emblée par toute la population régionale intéressée. Mais je crois pouvoir ajouter que le travail d'animation sociale qui se poursuit depuis plusieurs mois dans cette région porte déjà des fruits. Les gens qui font partie des comités locaux et des comités de zone se rendent bien compte que le développement économique et social de la région est vraiment l'affaire de toute la population et que le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec se dévoue entièrement à la tâche qui lui a été confiée.

Vous avez pu lire dans les journaux que le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec et le ministère de l'Éducation ont organisé dans cette immense région-pilote des cours d'extension scolaire, offerts à tous les adultes qui désirent parfaire leur instruction générale, et leur permettant d'obtenir gratuitement un diplôme de 7^e ou de 9^e année. Le programme d'instruction qui vient d'être ainsi lancé prévoit une seconde phase qui sera consacrée à des cours de formation professionnelle. Le résultat aussi sensationnel qu'inespéré de cette première phase du programme d'instruction des adultes de la région-pilote est le suivant: 5000 adultes se sont inscrits à ces cours. Il me semble tout à fait certain qu'un tel résultat n'aurait pas pu être atteint sans le travail d'animation sociale rendu possible par l'existence des comités locaux et des comités de zone du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec.

J'ai laissé entendre au début de ce propos qu'aucun gouvernement ne parviendra jamais seul à résoudre le problème de l'agriculture et il en va de même du problème du développement des régions rurales désavantagées. Dans l'un et l'autre cas, le gouvernement doit pouvoir compter sur la collaboration franche, éclairée et majoritaire des premiers intéressés. J'ai confiance que cette collaboration s'établira. L'essor du Québec l'exige.

Amélioration du sort de l'agriculteur moyen

Je veux terminer par un message d'encouragement et d'espoir à l'adresse du producteur agricole du Québec qui s'efforce, malgré des conditions parfois difficiles, de faire de sa ferme une entreprise viable et rentable. Des mesures seront prises en vue de l'aider à traverser la difficile période de transition que nous connaissons présentement.

Certes, le gouvernement et son ministère de l'Agriculture et de la Colonisation entendent-ils poursuivre la mise en œuvre d'une véritable politique du revenu agricole, une politique qui vise à corriger, à leur racine même, les malaises et les inadaptations de notre agriculture,

mais une telle politique n'aura d'effet inévitablement, qu'à plus ou moins long terme. C'est pourquoi d'autres interventions s'imposent qui soient de portée plus immédiate.

J'ai mentionné au début la subvention gouvernementale de 10¢ la livre de gras en faveur des producteurs de lait de transformation, l'hiver. Plusieurs autres mesures de ce genre ont été approuvées en principe par le Conseil des ministres. Elles visent le drainage des fermes et la fertilisation des sols. D'autres, par exemple, touchent l'industrie laitière et l'élevage des porcs et du mouton. Toutes ces mesures ont été conçues en vue d'accroître sensiblement, dès 1965, le revenu de l'agriculteur moyen du Québec. Je regrette de ne pouvoir vous donner plus de détails ce soir. Le ministre de l'Agriculture et ses conseillers sont à préparer un livre blanc qui énoncera le détail des mesures proposées, livre blanc qui devrait être rendu public d'ici peu.

En terminant, je puis vous assurer à nouveau que le gouvernement continuera d'aider les agriculteurs qui peuvent et veulent s'aider, et que l'agriculture demeure au premier rang de ses préoccupations.